



COMITE NATIONAL DU 29 MARS 2022

DECLARATION CFE-CGC SUR L'INTERESSEMENT 2021

Monsieur l'Administrateur Général,

Au terme d'une courte présentation, vous venez de nous confirmer que, pour une année de travail à temps plein et sans absence, le montant net de la prime annuelle d'intéressement s'élèvera **pour tous** à 587,85 €.

soit l'équivalent de 48,98 € / mois !

Les élus CFE-CGC dénoncent une fois de plus le caractère **inéquitable** de ce dispositif **uniforme** qui a conduit à **réduire très sensiblement** le montant de la prime annuelle d'intéressement de nos ingénieurs, chercheurs, cadres et techniciens depuis deux ans.

Cette approche **démagogique** sous-entend que le long et difficile parcours de formation, puis les premiers emplois scientifiques précaires de nos ingénieurs et cadres, constitueraient en quelque sorte des vacances (puisque ce n'est pas du travail), suivies par la conduite de projets, la prise de responsabilités scientifiques ou hiérarchiques importantes, qui ne justifieraient d'aucune indexation de la prime d'intéressement sur leur niveau de salaire.

Puisque l'époque nous invite malheureusement à nous pencher sur l'histoire, et à constater qu'elle se renouvelle, nous ne sommes pas loin de reproduire en laboratoire une forme de « **chasse aux intellectuels** » ... **discriminés** en matière de salaire d'embauche par rapport aux jeunes, discriminés en matière d'intéressement, etc.

C'est donc encore un élément de **démotivation** proposé aux Annexe I et aux Annexe II les plus expérimentés dans le cadre d'une stratégie de modernisation sociale dont la logique continue d'échapper au plus grand nombre.... à moins qu'elle soit une stratégie de minimisation salariale !

Les élus CFE-CGC demandent enfin que la question de l'évolution des taux de gravité fasse l'objet d'un examen attentif en CCSSCT.